



Martinez Zogo a été placé sous mandat de dépôt dans la nuit d'hier à la prison centrale de Yaoundé.

Mis aux arrêts le 17 janvier dernier et gardé à vue au Secrétariat d'Etat à la défense à Yaoundé, le célèbre animateur, présentateur de l'émission « embouteillage », s'est vu délivrer dans la nuit de ce mercredi 22 janvier 2020, un mandat de dépôt par un procureur du Tribunal de première instance centre administratif.

L'interpellation de Martinez Zogo fait suite à une plainte pour diffamation émise à son encontre par l'épouse de Samuel Mvondo Ayolo, le ministre directeur de Cabinet civil de la Présidence et ancien ambassadeur du Cameroun en France. Il est poursuivi pour « chantage », « cybercriminalité », et « atteinte à la vie privée ».

La lettre d'excuses adressée à la plaignante, Sylvie Essono, épouse Mvondo Ayolo, n'aurait donc pas pu tirer le chef de chaîne d'Amplitude FM dans cette affaire qui fait grand bruit.

Les voix se lèvent pour dénoncer l'entrave à la liberté de presse. Le Syndicat National des Journalistes Indépendants du Cameroun « SYNAJIC » a pour sa part dénoncé dans un communiqué l'attitude coupable de l'animateur.